

Commission Régionale du 21 2012

Sous la présidence
de

Mme Manuela MARTINEAU Présidente de la commission
Assistée de M. Franck BUSSEROLLE
à 20h45

Sont présents : Mme Valérie GENEAU, M. Dominique DUFOYER, Mme Kathleen SCHMITT, Mme Dominique RUFALDI, Monsieur Alain BARBOSA, Madame Carole AUZANNEAU, Monsieur Patrice PASCAUD

Absents excusés : Mme Nicole BOURDIN

1- Rappel

Mme Kathleen SCHMITT fait part aux membres de la commission de propos insultants d'un membre du Bureau de son club à son égard et dans le cadre de sa fonction de représentante du Club de St Jean d'Angély auprès de la commission BMX.

Madame la Présidente de la commission fait le rappel suivant : Mme Kathleen SCHMITT est la représentante de la commission BMX pour le club de St Jean d'Angély. A ce titre chacun lui doit le respect. Elle est le seul lien par qui doit transiter les informations entre le club et la commission.

2- Égarement verbal d'un pilote.

Au cours de la course de Saintes un pilote a insulté un arbitre. La commission est en accord avec la sanction immédiate qui a été prise par le Président de Jury. Le pilote a été interdit de course ce jour là. Il n'y aura pas d'autres sanctions envisagées. Il est fait appel aux clubs pour rappeler à tous leurs pilotes que le plus grand respect est de rigueur vis à vis des arbitres.

3- Modification de la charte

L'expérience de la course de Saintes et des difficultés lors des essais demande l'amélioration suivante : Au cours des essais le retour des pilotes se fera par un couloir les conduisant directement dans les pré-grilles.

4- Timing de courses

Il ne semble pas opportun aux membres de la commission de modifier le timing des courses. Le nombre de pilotes importants sur la course de Saintes ne se reproduira certainement pas dans la mesure où beaucoup de pilotes Saintais inscrits ne participeront certainement pas aux autres courses du Challenge.

5- Consolantes

Les consolantes permettent aux pilotes une expérience de course plus importante. Elles sont obligatoires pour marquer des points. Les responsables de club doivent le rappeler.

6- Pastille d'identification de Bloc

Un lot de pastilles sera remis à chaque responsable de club. Ils devront s'assurer que chaque pilote possède une pastille pour ses essais par bloc. Il n'y aura plus de pastilles au secrétariat.

7- Banderole Crédit Agricole

Il ne faut pas oublier de la mettre sur chaque course, le Crédit Agricole ayant accordé une subvention de 600,00€ pour le BMX

8- Arbitre en Pré grille

En cas de besoin l'arbitre de départ peut aller donner un coup de main dans les pré-grilles. Notamment le matin lorsque les plus jeunes pilotes arrivent pour faire leurs manches.

9- License à la journée

Il n'est pas possible, selon le règlement fédéral, de prendre une licence à la journée dans le cadre du Challenge Poitou Charentes.

10- Formation arbitres

Une formation d'arbitre à eut lieu au cours d'une course. Cette formation accélérée ne dispense nullement de la formation théorique qui devra être faite à la prochaine session.

La responsable de la Commission Régional

BMX Poitou-Charentes

Mme Manuela MARTINEAU